



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E147833

VALABLE JUSQU'AU 01/03/2027

ÉDITÉ LE 28/01/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2004

Forme juridique : SAS

Capital : 200 000 DEPUIS LE 04/07/2024

Raison sociale : ERRANDONEA

3 ZONE DE BASSILOUR  
64210 BIDART

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC BAYONNE 477487904RC64

Téléphone : 05 59 54 79 21

Fax :

Siret : 477 487 904 00021

Portable : 06 59 52 86 84

Code NACE : 4322A

Site Internet :

Numéro caisse de congés payés : 7152965

E-mail : h.joanin@errandonea.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

Responsabilité légale :

AXA FRANCE IARD 6334185504

JOANIN HUGO PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 6334185504

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Effectif moyen : 12 Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 10/12/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 02/03/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1